

Cadre de référence municipal de lutte à l'itinérance

Développement

s **o** **c** **i** **a** **l**



Table des matières

Mot de la mairesse	3
Mise en contexte	4
• Contexte actuel de l'itinérance	4
• Démarche d'élaboration	4
L'itinérance à Longueuil et en Montérégie	6
• Mise en commun des connaissances sur l'itinérance à Longueuil	6
• Dénombrement de l'itinérance visible 2022	6
Définition et concepts théoriques partagés	8
Vision de la Ville	9
Principes directeurs	10
• Agir en amont	10
• Reconnaître les droits et les personnes en situation d'itinérance comme citoyennes et citoyens à part entière	10
• Contribuer à la cohabitation sociale et favoriser le vivre-ensemble	10
• Se responsabiliser et agir collectivement	10
• Agir selon l'analyse différenciée selon les sexes dans une perspective intersectionnelle	10
Rôles et responsabilités de la Ville de Longueuil	11
• Continuum de services	11
• Positionnement de la Ville	11
Axes d'intervention	12
• Axe d'intervention 1 : Contribuer à offrir un toit pour toutes et tous	12
• Axe d'intervention 2 : Mettre en œuvre des actions adaptées aux réalités de toutes et de tous	12
• Axe d'intervention 3 : Agir collectivement	12
• Axe d'intervention 4 : Favoriser l'acquisition de connaissances et la formation	12
Engagement et suivi du plan d'action	14
Conclusion	14
Références	15
Liste des acronymes	15
Liste des tableaux	15

Les crises conjuguées du logement, des problèmes de santé mentale et des surdoses exacerbent actuellement le phénomène de l'itinérance au Québec et mettent en lumière le manque de places dans les refuges ainsi que les enjeux généralisés de cohabitation. Plusieurs villes doivent composer avec cette conjoncture et Longueuil n'échappe malheureusement pas à cette réalité.

Dans le but d'identifier les bonnes pratiques et ainsi mieux orienter nos prochaines actions, nos équipes ont accompli, au cours des derniers mois, un vaste travail visant à comprendre les enjeux complexes liés à l'itinérance. Aujourd'hui, au terme de cette démarche titanesque, c'est avec beaucoup d'enthousiasme que nous vous présentons notre Cadre de référence et notre *Plan d'action municipale de lutte à l'itinérance 2024-2026*. Il s'agit d'une initiative que mon équipe s'était engagée à réaliser, lors de la campagne électorale de 2021, dans le but de trouver des solutions à long terme pour prévenir l'itinérance et soutenir les citoyennes et citoyens qui se trouvent dans cette situation.

L'aboutissement d'un tel document résulte, entre autres, d'entrevues avec une trentaine d'intervenantes et d'intervenants du milieu, de la collaboration avec deux chercheuses, d'une activité collaborative avec des personnes en situation d'itinérance et d'une rencontre avec chaque direction ou service concerné. Je tiens donc à saluer et remercier chaleureusement l'ensemble des personnes qui ont contribué à l'élaboration de cette réflexion. J'aimerais également souligner le travail de mes collègues Marjolaine Mercier et Carl Lévesque qui ont piloté l'avancement des travaux en tant que co-responsables du dossier.

Les différents principes directeurs que vous découvrirez dans les prochaines pages, notamment la prévention, la reconnaissance et



le vivre-ensemble, transcendent notre vision. Longueuil est une grande ville avec plus de 250 000 citoyennes et citoyens et les besoins qui nous affectent sont énormes, mais j'ai confiance qu'avec les recommandations proposées nous pourrons, en collaboration avec les différents partenaires, poursuivre le travail et agir de façon proactive pour lutter contre la pauvreté et prévenir l'itinérance.

En tant que mairesse, je vous assure que notre ville continuera de remplir son rôle de leader, de partenaire, de collaborateur et d'ambassadeur. J'ai bon espoir qu'ensemble, nous ferons de Longueuil une ville permettant des espaces de vie inclusifs et où l'ensemble des citoyennes et citoyens peuvent s'épanouir.

Bonne lecture à toutes et à tous!

A handwritten signature in black ink that reads "Catherine Fournier". The signature is fluid and cursive, with a large loop at the end of the last name.

Catherine Fournier
Mairesse de Longueuil

Mise en contexte

Contexte actuel de l'itinérance

À l'heure actuelle, le Québec fait face à trois crises d'envergure, soit celles du logement, de la santé mentale et des surdoses. Ces crises exacerbent une autre de façon importante, soit celle de l'itinérance. L'accès aux services peut s'avérer parfois difficile pour plusieurs personnes. Le taux d'inoccupation des logements à Longueuil est bien en deçà du 3%, ce qui illustre l'importance de la pénurie actuelle. La proximité de Montréal et le peu de ressources pour les personnes en situation d'itinérance en Montérégie amènent une augmentation de cette population à Longueuil. Les ressources d'urgence en itinérance à Longueuil sont très régulièrement à pleine capacité, ce qui occasionne plusieurs refus à chaque nuit.

L'itinérance est une responsabilité des paliers gouvernementaux supérieurs et cette situation engendre une juxtaposition des politiques. Le gouvernement fédéral s'est doté de la politique Vers un chez soi qui est devenue la stratégie canadienne de lutte contre l'itinérance. Celle-ci est davantage orientée vers le logement d'abord, l'accès coordonné et la stratégie en matière de logement. Pour ce qui est du gouvernement du Québec, la stratégie du *Plan d'action interministériel en itinérance 2021-2026* passe par la prévention, l'accompagnement et l'intersectorialité.

Les trois CISSS de la Montérégie se sont également dotés du *Plan d'action régional et communautaire intégré* (PARCI) de la Montérégie. Le territoire de la Ville de Longueuil est desservi par le CISSS de la Montérégie-Est et le CISSS de la Montérégie-Centre, ce qui amène une certaine complexité dans l'offre de services.

La pandémie a été particulièrement difficile pour les personnes en situation d'itinérance. Afin de rétablir un filet de sécurité pour cette population fragile, et en contexte d'urgence,

la Ville de Longueuil s'est impliquée avec les partenaires locaux et les institutions de santé. À la suite de l'expérience pandémique et pour bâtir l'avenir sur des bases solides, la Ville a assumé un leadership rassembleur et poursuivra en ce sens pour se doter d'une vision commune et intégrée avec ses principaux partenaires qui sont : La Table Itinérance Rive-Sud (TIRS) et ses membres, le Service de police de l'agglomération de Longueuil (SPAL) et les CISSS de la Montérégie-Centre et de la Montérégie-Est. En assumant ce nouveau rôle en matière d'itinérance, la Ville a souhaité se doter d'un cadre de référence afin de clarifier son positionnement pour agir en complémentarité avec ses partenaires communautaires et institutionnels dans les limites de ses compétences municipales.

Démarche d'élaboration

De plus en plus de villes sont confrontées au phénomène de l'itinérance et travaillent de façon engagée et consciencieuse à l'élaboration d'outils utiles à la compréhension de cet enjeu et à la détermination de politiques pour y faire face. Les efforts des unes sont une inspiration pour les autres. C'est le cas notamment pour la Ville de Gatineau qui a été la première à se doter d'un cadre de référence municipal de lutte à l'itinérance et a inspiré la rédaction de celui-ci.

La démarche d'élaboration a été amorcée, en 2022, à la suite de la décision du Conseil de la Ville de Longueuil de donner le mandat à la Commission du développement social de réaliser un Cadre de référence municipal de lutte à l'itinérance et un plan d'action 2024-2026. Depuis le début de la démarche, les services et les directions de la Ville ont été sensibilisés au phénomène de l'itinérance.

Le processus d'élaboration a débuté par une revue de la littérature scientifique et autre. Par la suite, la firme Hors-Champs a été embauchée pour réaliser une mise en commun des connaissances sur l'itinérance à Longueuil.

Une trentaine de personnes avec un vécu expérientiel ont été consultées de diverses façons au cours de la démarche, entre autres, sur la cohabitation sociale et les services offerts. La firme Hors-Champs et la Table de concertation des groupes de femmes de la Montérégie ont accompagné la Ville de Longueuil dans l'élaboration du plan d'action. Au printemps 2023, une cartographie des services a été réalisée grâce à la collaboration de deux chercheures, soit Caroline Leblanc et Kristelle Alunni-Menichini qui détiennent une expérience dans les activités collaboratives qui impliquent les citoyen-ne-s qui vivent en situation d'itinérance. Cette activité a regroupé plusieurs intervenant-e-s et des personnes avec un vécu expérientiel.

En mai 2023, une consultation avec les partenaires du milieu a été réalisée regroupant ainsi une vingtaine de personnes. Par la suite, une consultation avec les différentes directions a été réalisée en juin 2023. Finalement, à l'automne 2023, une tournée des différentes directions et services de la Ville a été réalisée pour s'assurer de l'arrimage et de l'adhésion de ces derniers. Pendant toute la durée de la démarche, les travaux d'élaboration ont été présentés à la Commission du développement social pour valider les orientations des travaux avec les élu-e-s.



L'itinérance à Longueuil et en Montérégie

Mise en commun des connaissances sur l'itinérance à Longueuil

Grâce à un financement de la Ville de Longueuil, la TIRS a mandaté la firme Hors-Champs pour réaliser la *Mise en commun des connaissances sur l'itinérance à Longueuil 2022-2023*. Une trentaine d'intervenant·e·s, d'actrices et d'acteurs clés, ont été rencontré·e·s afin de connaître leur vision sur l'itinérance à Longueuil.

L'itinérance est une problématique complexe avec différents visages. Elle est en augmentation dans tous les groupes sociaux et il y a davantage de combinaisons de problématiques. Le portrait de l'itinérance a changé avec de nouveaux profils plus atypiques, dont des travailleuses et des travailleurs qui dorment dans leur voiture ou encore des personnes âgées qui vivent un premier épisode d'itinérance et qui ne connaissent pas les codes de la rue. Les enjeux liés au vieillissement des personnes en situation d'itinérance et plus largement, l'augmentation de la précarité des personnes âgées ne fera que s'accroître au cours des années à venir. Ce vieillissement amène plusieurs défis dont le maintien en logement et la perte de mobilité, ce qui nécessitera un arrimage avec les travaux du *Plan d'action Municipalité Amie des Aînés* de la Ville. De plus, la présence de personnes en situation d'itinérance issues de l'immigration est maintenant une réalité à Longueuil et elle augmentera certainement au cours des prochaines années. Les femmes en situation d'itinérance vivent généralement une itinérance cachée, mais les intervenant·e·s constatent une augmentation significative de l'itinérance visible pour celles-ci.

Les intervenant·e·s interrogé·e·s estiment que le territoire de Longueuil accueille entre 200 et 1000 citoyen·ne·s en situation d'itinérance toutes catégories confondues, et la très grande majorité s'entend sur une augmentation importante depuis quelques années.

« C'est plein de personnes qui étaient jadis à risque et qui sont désormais en itinérance ».

« On connaît les chroniques... Mais il y a les nouveaux qui arrivent avec les multiples problématiques économiques ».

Selon les intervenant·e·s, les services en itinérance et en dépendance doivent être augmentés afin d'assurer une diversité d'approches et de réponses aux différents profils des personnes en situation d'itinérance. Les ressources peinent à répondre aux demandes, ce qui occasionnent un sentiment d'impuissance et de fatigue chez les intervenant·e·s.

Dénombrement de l'itinérance visible 2022

Dans le cadre du *Plan d'action interministériel en itinérance 2021-2026*-S'allier devant l'itinérance, le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) s'était engagé à réaliser un dénombrement de l'itinérance visible. Réalisé en octobre 2022, ce dernier permet d'estimer le nombre de personnes étant en situation d'itinérance visible un jour donné. Conséquemment, ce nombre est grandement inférieur au nombre total de personnes qui connaissent un épisode d'itinérance au courant de l'année, mais permet tout de même de percevoir la partie émergée de l'iceberg.

Malgré les modifications apportées au dernier dénombrement comparativement à celui de 2018, il s'avère toujours aussi difficile de compter le nombre de personnes en situation d'itinérance. En effet, il peut être très intimidant pour un·e citoyen·ne en situation d'itinérance de raconter sa vie, à une personne étrangère, et les raisons pour lesquelles il habite la rue.

Tableau 1

Estimation du nombre de personnes en situation d'itinérance visible le 11 octobre 2022.

Selon la région	Nombre de personnes
Montréal	4 690
Capitale-Nationale	927
Montérégie	787
Outaouais	706
Estrie	664
Laurentides	464
Mauricie-Centre-du-Québec	454
Lanaudière	314
Chaudières-Appalaches	293
Saguenay-Lac-Saint-Jean	231
Laval	219
Abitibi-Témiscamingue	157
Côte-Nord (sans sillonnage)	94
Total	10 000

Tableau 2

Comparaison entre le nombre estimé de personnes en situation d'itinérance visible le 24 avril 2018 et celui du 11 octobre 2022, selon la région, après ajustements.

Montréal	+ 1 033	33 %	Lanaudière	74	35 %
Outaouais	+ 389	268 %	Mauricie-Centre-du-Québec	62	21 %
Montérégie	+ 274	98 %	Chaudières-Appalaches	38	16 %
Estrie	+ 216	51 %	Saguenay-Lac-Saint-Jean	34	26 %
Laurentides	+ 202	109 %	Laval	10	6 %
Capitale-Nationale	+ 191	36 %	Total	2 523	44 %

La Montérégie est la troisième région qui a eu la plus importante augmentation de citoyen-ne-s en situation d'itinérance depuis 2018.

Définition et concepts théoriques partagés

La *Politique nationale de lutte à l'itinérance – Ensemble pour éviter la rue et en sortir* (2014) définit l'itinérance comme :

un processus de désaffiliation sociale et une situation de rupture sociale qui se manifestent par la difficulté pour une personne d'avoir un domicile stable, sécuritaire, adéquat et salubre en raison de la faible disponibilité des logements ou de son incapacité à s'y maintenir et, à la fois, par la difficulté de maintenir des rapports fonctionnels, stables et sécuritaires dans la communauté. L'itinérance s'explique par la combinaison de facteurs sociaux et individuels qui s'inscrivent dans le parcours de vie des hommes et des femmes¹.

La Ville de Longueuil partage cette définition de l'itinérance et considère une personne en situation d'itinérance comme un-e citoyen-ne à part entière. La citoyenneté est un processus au cœur même de la manière de vivre-ensemble des sociétés et des communautés démocratiques. La notion de citoyenneté est donc un principe fondamental de fonctionnement et du développement de la communauté longueuilloise. Les personnes en situation d'itinérance ont le droit à la ville. En ce sens, elles peuvent s'approprier l'espace urbain, tout comme les autres citoyens et citoyennes, en ayant la possibilité d'y prendre part telle qu'elle existe, mais aussi à sa production et à sa transformation.

La reconnaissance explicite de la citoyenneté des personnes en situation d'itinérance rappelle la nécessité d'œuvrer à l'égalité des citoyens et citoyennes par des processus inclusifs favorisant la cohésion sociale et la mise en place de mesures améliorant les conditions de vie. Pour ce faire, l'utilisation du terme citoyen-ne en situation d'itinérance sera privilégiée. Il faut alors mentionner que le terme citoyen est utilisé dans l'optique d'une citoyenneté inclusive, donc toutes les personnes résidant à Longueuil, qu'elles aient un statut temporaire ou permanent ou qu'elles soient en situation d'itinérance, ont des droits.

Trois types d'itinérance existent : situationnelle, cyclique et chronique et ils sont tous présents sur le territoire de Longueuil. À cela s'ajoute deux autres réalités, soit l'itinérance visible et celle cachée, toutes les deux, sont également présentes sur le territoire de Longueuil. L'itinérance visible réfère à une situation où une personne sans domicile permanent peut utiliser un lieu qui n'est pas nécessairement conçu pour y vivre (voiture, abri de fortune, etc.) ou une ressource temporaire (une ressource d'hébergement d'urgence, un refuge pour femmes victimes de violence conjugale, etc.) (MSSS, 2023). L'itinérance cachée réfère à une situation où une personne en situation d'itinérance qui vit temporairement chez des amis, des voisins ou même des étrangers.

1. La Ville reconnaît qu'il peut avoir une diversité de genre.

Vision de la Ville

L'élaboration du Cadre de référence aura permis à la Ville de Longueuil de se doter d'une vision en lien avec le phénomène de l'itinérance.

L'itinérance nécessite des réponses collectives dans le cadre d'une responsabilité partagée entre le gouvernement fédéral, provincial, les réseaux institutionnels et communautaires ainsi que les villes.

La Ville souhaite favoriser la cohabitation dans l'espace public et contribuer à la mise en place de mesures pour améliorer l'accessibilité au logement. Elle reconnaît la diversité des

réalités et des parcours en itinérance, et ainsi, les différentes réponses nécessaires. La Ville souhaite offrir des espaces de vie inclusifs où l'ensemble des citoyen·nes ont l'opportunité d'y participer.

La Ville doit travailler avec ses partenaires pour favoriser une approche globale et adaptée avec une perspective d'analyse différenciée selon les sexes et plus pour lutter contre la pauvreté et prévenir l'itinérance.



Principes directeurs

La Ville de Longueuil s'est dotée de principes directeurs afin d'orienter la prise de décision et guider le choix des actions entreprises en matière d'itinérance. Cinq principes directeurs ont été développés :

Agir en amont

L'enjeu de l'itinérance démontre toute l'importance d'intervenir en prévention, soit de la petite enfance à l'âge adulte, afin de réduire les facteurs de risque qui mènent à cette situation. La Ville dispose de divers leviers permettant à tous les citoyennes et citoyens de contribuer, de participer, d'habiter et de socialiser. Les citoyennes et citoyens doivent notamment avoir accès à des logements adéquats, à du transport, à un emploi et à des loisirs pour s'épanouir sur le territoire de Longueuil.

Reconnaître les droits et les personnes en situation d'itinérance comme citoyennes et citoyens à part entière

Par sa définition de l'itinérance, la Ville souhaite reconnaître les droits et les personnes en situation d'itinérance comme des citoyennes et des citoyens à part entière. Ces personnes disposent de droits et ont également des responsabilités. Toutefois, il est important de réaliser cependant que les citoyen-ne-s n'ont pas tous les mêmes moyens pour se responsabiliser et qu'il faut donc tenir compte de leur réalité.

C'est parfois en les impliquant et en leur offrant l'occasion d'exercer leur citoyenneté qu'il est possible de leur créer de nouvelles possibilités de rêver à leur avenir.

Contribuer à la cohabitation sociale et favoriser le vivre-ensemble

L'occupation de l'espace public est importante pour plusieurs acteurs et actrices, que ce soit les commerçant-e-s ou les citoyen-ne-s en situation d'itinérance ou non. L'itinérance visible suscite parfois des malaises et de l'insécurité chez les personnes non marginalisées (Parazelli, 2021). Cela démontre toute

l'importance de travailler sur la sensibilisation de tous et toutes et d'avoir, dans l'espace public, une approche de médiation sociale pour travailler sur les conflits d'usage. Il faut s'assurer du bien-être de toutes et tous. De plus, « la sécurisation des espaces publics n'est plus le seul fait d'une régulation policière, mais résulte d'un subtil mélange de surveillance, de règlementations et d'aménagement physique » (Margier, 2016, p. 24-25).

Se responsabiliser et agir collectivement

L'itinérance nécessite des réponses collectives qui demandent une collaboration et un travail de partenariat entre toutes les actrices et tous les acteurs concerné-e-s par l'itinérance dans les limites des rôles et responsabilités respectives. Il est important de reconnaître les champs d'expertise de chacune et de chacun, et ce, dans le respect des capacités individuelles, collectives et organisationnelles. Le milieu communautaire a, notamment, une expertise importante en itinérance qu'il faut solliciter et valoriser.

Agir selon l'analyse différenciée selon les sexes dans une perspective intersectionnelle

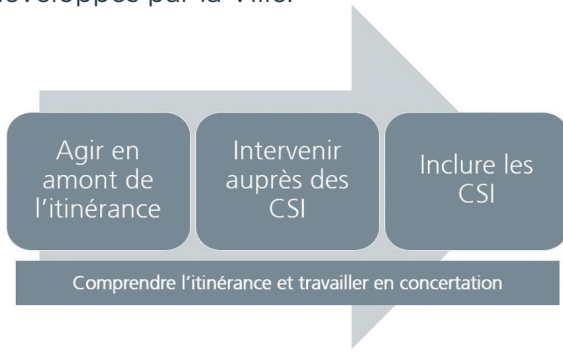
Le cadre de référence, dans sa conception et sa mise en œuvre, prend en compte les besoins propres des personnes discriminées notamment en raison de leur sexe, leur classe sociale, leur situation d'handicap, leur âge, leur origine ethnique et leur orientation sexuelle. L'itinérance nécessite une diversité de réponses et donc des mesures adaptées aux besoins de chaque personne. Il est nécessaire de reconnaître les réalités spécifiques des femmes en situation d'itinérance dans une perspective intersectionnelle. Pour ce faire, il faut déployer des actions qui favorisent l'équité dans l'accès aux ressources.

Ce principe directeur vise à identifier les angles morts actuels en itinérance et, dans la mesure du possible, de développer des réflexes d'intégration et d'application.

Rôles et responsabilités de la Ville de Longueuil

Continuum de services

Le continuum de services ci-dessous est en cohérence avec les principes directeurs développés par la Ville.



Ce continuum réaffirme l'importance pour la Ville d'intervenir sur des facteurs de risque comme l'habitation pour agir en amont de l'itinérance. L'intervention auprès des citoyen·ne·s en situation d'itinérance nécessite le respect de leur rythme pour ne pas briser le lien de confiance qui est parfois fragile. L'inclusion des citoyen·ne·s en situation d'itinérance permet de mieux comprendre leur réalité. Comme axe transversal, il importe de poursuivre le travail de la Ville pour comprendre les différentes réalités de l'itinérance, qui ont énormément évolué au cours des dernières années et de poursuivre le travail de concertation.

Positionnement de la Ville

Les municipalités font face à des enjeux et à des défis complexes ayant des impacts sur la santé et la qualité de vie de leurs citoyen·ne·s. L'urbanisation croissante des territoires et les transformations démographiques, économiques, sociales, environnementales et sanitaires viennent accentuer certaines problématiques comme les inégalités sociales et de santé et la pauvreté. Les municipalités disposent de divers leviers pour participer aux efforts de lutte contre la pauvreté (INSPQ, 2022).

Les municipalités sont touchées directement par l'enjeu de l'itinérance. Malgré que ce soit une responsabilité des paliers gouvernementaux

supérieurs, la Ville de Longueuil a réfléchi aux différents rôles qu'elle doit y jouer. L'organisme Espace MUNI, qui accompagne les municipalités afin d'améliorer la santé globale et la qualité de vie des citoyennes et citoyens dans une perspective de développement des communautés, mentionne qu'une municipalité est appelée à jouer quatre rôles, soit celui de leader, de partenaire, de collaboratrice ou d'ambassadrice (Espace Muni, 2021).

- **Leader :** Ce rôle fait davantage référence à être engagé dans l'action et coordonner la mise en œuvre de l'action.
- **Partenaire :** Celui-ci consiste à participer activement à un projet initié dans sa communauté et à en attribuer les ressources.
- **Collaboratrice :** Ce rôle consiste à soutenir la réalisation d'actions et à entretenir des relations d'entraide avec les partenaires.
- **Ambassadrice :** Celui-ci fait davantage référence à représenter les intérêts des citoyennes et des citoyens en utilisant son pouvoir d'influence.

Tableau 3

Les rôles de la Ville de Longueuil en itinérance

Leader	Partenaire	Collaboratrice	Ambassadrice
Dans le vivre-ensemble et la cohabitation sociale	Dans le développement de projets dans le continuum d'habitation Dans la recherche et la mise en œuvre des actions collectives Dans la concertation pour agir en complémentarité	Dans le développement des connaissances et des pratiques municipales	Dans la promotion d'une ville inclusive qui reconnaît la pluralité des réalités

Axes d'intervention

À la suite du processus de consultation réalisé, la Ville de Longueuil a établi quatre axes d'intervention afin de prévenir et lutter contre l'itinérance. Ces axes s'appuient sur le principe directeur de se responsabiliser et d'agir collectivement avec les partenaires.

Axe d'intervention 1 : Contribuer à offrir un toit pour toutes et tous

Le premier axe d'intervention concerne l'habitation qui est un élément incontournable à considérer lorsqu'il est question d'itinérance. L'accès au logement est la clé de la réponse à la crise de l'itinérance. La Ville se voit comme un partenaire essentiel dans le développement de projets dans le continuum d'habitation.

**« L'itinérance n'est peut-être pas
« seulement » un problème de logement,
mais il s'agit « toujours » d'un problème
de logement »**

(Dolbeare, 1996, p. 34).

Objectifs :

- 1.1. Poursuivre et bonifier la mise en œuvre des actions en habitation qui permettent d'agir sur les facteurs limitant son accès et occasionnant une précarité résidentielle.
- 1.2. Soutenir et participer aux concertations sur l'habitation afin d'assurer un arrimage et une cohérence dans les interventions.

Axe d'intervention 2 : Mettre en œuvre des actions adaptées aux réalités de toutes et de tous

Le deuxième axe d'intervention de la Ville aborde l'importance de représenter les différentes réalités en itinérance et de reconnaître les personnes en situation d'itinérance comme des citoyen-ne-s à part entière. Afin de partager l'espace public, il est important d'intervenir pour faciliter la cohabitation de tous et toutes et ainsi, améliorer le vivre-ensemble.

Objectifs :

- 2.1. Représenter les différentes réalités de toutes et tous au sein de la Ville.
- 2.2. Favoriser la mise en place de pratiques et d'actions pour rendre effective la citoyenneté des personnes en situation d'itinérance.
- 2.3. Faciliter la cohabitation sociale et améliorer le vivre-ensemble dans l'espace public.
- 2.4. Soutenir les organismes dans la réponse aux besoins actuels et futurs des citoyen-ne-s en situation d'itinérance.

Axe d'intervention 3 : Agir collectivement

Le troisième axe d'intervention de la Ville reconnaît l'importance que l'ensemble des partenaires agissent en complémentarité pour prévenir et lutter contre l'itinérance. Chaque partenaire possède des leviers et des expertises distinctes. Le grand défi que représente l'itinérance nécessite une réponse collective en renforçant le travail avec les partenaires externes tout comme entre les directions de la Ville.

Objectifs :

- 3.1. Poursuivre et renforcer le travail de partenariat entre la Ville et les partenaires communautaires, institutionnels et privés.
- 3.2. Renforcer le travail des différentes directions de la Ville pour répondre aux différentes réalités de l'itinérance.

Axe d'intervention 4 : Favoriser l'acquisition de connaissances et la formation

Les visages et la réalité de l'itinérance ont excessivement changé au cours des dernières années. Dans cette optique, la Ville souhaite mieux comprendre l'itinérance grâce à des collaborations avec le monde de la recherche. Le transfert de ces connaissances est nécessaire auprès du personnel municipal.

L'acquisition de nouvelles connaissances est d'autant plus précieuse si elles proviennent des personnes avec un vécu expérientiel.

Objectifs :

- 4.1. Accompagner le personnel municipal en vue d'accroître sa capacité à offrir une réponse adaptée aux réalités des citoyen-ne-s en situation d'itinérance.
- 4.2. Favoriser l'acquisition de nouvelles connaissances sur l'itinérance et le développement de pratiques inclusives.
- 4.3. Renforcer l'implication des citoyen-ne-s en situation d'itinérance dans le partage des connaissances liées à l'itinérance.



Engagement et suivi du plan d'action

Pour chaque action du plan, une direction de la Ville a été identifiée dont notamment celle du loisir, de la culture et du développement social, le génie, les communications et les affaires publiques, les travaux publics, les biens immobiliers, le développement durable, l'aménagement et l'urbanisme et le service de police et de sécurité incendie. La Ville devra se doter des ressources humaines et financières adéquates pour s'assurer de la réalisation de ce plan.

La coordination du Cadre de référence et du plan d'action sera réalisée par la Direction de la culture, du loisir et du développement social afin d'assurer le suivi des axes d'intervention du présent plan et la mise en œuvre des actions qui en découlent par les différents services et directions de la Ville.

La Ville de Longueuil tient à remercier pour leur précieuse contribution :

- La Table de concertation des groupes de femmes de la Montérégie et Hors-Champs pour leur accompagnement;
- La Table itinérance Rive-Sud et ses membres et tous les organismes et organisations qui ont participé aux différentes étapes de consultation;
- Caroline Leblanc et Kristelle Alunni-Menichini pour leur collaboration;
- L'équipe de la Direction de la culture, du loisir et du développement social;
- Et plus spécialement, les personnes avec un vécu expérientiel qui ont partagé leurs réalités et leurs défis quotidiens.

Conclusion

Les dernières années ont été marquées par la pandémie et la réponse en urgence à plusieurs enjeux liés à l'itinérance de la part de la Ville et de plusieurs de ses partenaires. Le Cadre de référence permettra dorénavant à la Ville de se structurer pour s'assurer d'être davantage complémentaire aux autres acteurs et d'agir sur les enjeux urgents, mais également agir en amont de l'itinérance.

Maintenant, il est temps d'amorcer la mise en œuvre de ce Cadre de référence et de son plan d'action. Les défis seront nombreux dans les trois prochaines années en lien avec l'itinérance, et c'est pourquoi le plan d'action se veut ambitieux.

Dolbeare, C. N. (1996). *Housing policy: A general conclusion*. In J. Baumohl (Ed.), *Homelessness in America* (pp. 34-45). Phoenix, AZ: Oryx Press.

Gouvernement du Québec. (2014). *Politique nationale de lutte à l'itinérance - Ensemble pour éviter la rue et en sortir*.

Hors-champs. (2023). *Mise en commun des connaissances sur l'itinérance à Longueuil 2022-2023*.

INSPQ. (2022). *L'action municipale pour créer des environnements favorables à la santé et à la qualité de vie. Un cadre d'analyse systémique*.

Lefebvre, H. (1968). *Le Droit à la ville suivi de Espace et politique*, Paris, Anthropos.

Lefebvre, H. (1969). « De la science à la stratégie urbaine », *Utopie*, n° 2, p. 57-86.

Margier, A. (2016). *Cohabiter l'espace public. Conflits d'appropriation et rapports de pouvoir à Montréal et Paris*, Rennes, Presses universitaires de Rennes.

Ministère de la Santé et des Services sociaux. (2023). *Dénombrement des personnes en situation d'itinérance visible au Québec. Rapport de l'exercice du 11 octobre 2022*. Québec, ministère de la Santé et des Services sociaux.

Parazelli, M. (2021). *Itinérance et cohabitation urbaine. Regards, enjeux et stratégie d'action*. Presses de l'Université du Québec. 266 p.

Ville de Gatineau. (2020). *Cadre de référence municipal en itinérance*. Repéré à https://www.gatineau.ca/docs/guichet_municipal/comites_commissions_tables_concertation_organismes_externes/commission_gatineau_ville_en_sante/cadre_reference_municipal_itinerance_2020.fr-CA.pdf.

Liste des acronymes

ADS+ : Analyse différenciée selon les sexes dans une perspective intersectionnelle

CSI : Citoyen·ne en situation d'itinérance

CISSS : Centre intégré de santé et de services sociaux

TIRS : Table itinérance Rive-Sud

TCGMF : Table de concertation des groupes de femmes de la Montérégie

MSSS : Ministère de la Santé et des Services sociaux

Liste des tableaux

Tableau 1 : Estimation du nombre de personnes en situation d'itinérance visible le 11 octobre 2022.

Tableau 2 : Comparaison entre le nombre estimé de personnes en situation d'itinérance visible le 24 avril 2018 et celui du 11 octobre 2022, selon la région, après ajustements.

Tableau 3 : Les rôles de la Ville de Longueuil en itinérance.

Pour que l'Analyse différenciée selon les sexes dans une perspective intersectionnelle (ADS+) devienne une norme, pour que nous atteignons une égalité de droits et de fait et pour pérenniser les savoirs féministes, ce projet a bénéficié d'un accompagnement en ADS+ de la part de la Table de concertation des groupes de femmes de la Montérégie (TCGMF).

Développement

so**c**i**a**l

longueuil